



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/44/347

S/20702

26 juin 1989

FRANCAIS

ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-quatrième session

Points 50, 51, 52, 55, 56, 57, 58,

62, 63, 64, 66, 69, 72, 73 et 76

de la liste préliminaire*

CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS

NUCLEAIRES EXPERIMENTALES

AMENDEMENT DU TRAITE INTERDISANT LES

ESSAIS D'ARMES NUCLEAIRES DANS

L'ATMOSPHERE, DANS L'ESPACE

EXTRA-ATMOSPHERIQUE ET SOUS L'EAU

NECESSITE URGENTE DE CONCLURE UN

TRAITE D'INTERDICTION COMPLETE DES

ESSAIS NUCLEAIRES

CONVENTION SUR L'INTERDICTION OU LA

LIMITATION DE L'EMPLOI DE CERTAINES

ARMES CLASSIQUES QUI PEUVENT ETRE

CONSIDEREES COMME PRODUISANT DES

EFFETS TRAUMATIQUES EXCESSIFS OU

COMME FRAPPANT SANS DISCRIMINATION

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX

EFFICACES SUR LE RENFORCEMENT DE

LA SECURITE DES ETATS NON DOTES

D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE L'EMPLOI

OU LA MENACE D'ARMES NUCLEAIRES

CONCLUSION D'ARRANGEMENTS INTERNATIONAUX

EFFICACES POUR GARANTIR LES ETATS

NON DOTES D'ARMES NUCLEAIRES CONTRE

L'EMPLOI OU LA MENACE D'ARMES NUCLEAIRES

PREVENTION D'UNE COURSE AUX ARMEMENTS

DANS L'ESPACE

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES

(BIOLOGIQUES)

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-quatrième année

* A/44/50/Rev.1.

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET
EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT
DE CLOTURE DE LA DOUZIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS
ET DECISIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE A SA DIXIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE
RESPECT DES ACCORDS DE LIMITATION DES
ARMEMENTS ET DE DESARMEMENT
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE
INTERNATIONALE
APPROCHE GLOBALE DU RENFORCEMENT DE LA
PAIX ET DE LA SECURITE INTERNATIONALES
CONFORMEMENT A LA CHARTE DES NATIONS UNIES
COOPERATION INTERNATIONALE TOUCHANT LES
UTILISATIONS PACIFIQUES DE L'ESPACE

Lettre datée du 23 juin 1989, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes
soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du message adressé par le Président du Soviet suprême de l'URSS, M. S. Gorbatchev, le 20 juin 1989, aux dirigeants de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la République-Unie de Tanzanie et de la Suède, à l'occasion du cinquième anniversaire de l'Initiative des Six en faveur de la paix et du désarmement.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer ce texte comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 50, 51, 52, 55, 56, 57, 58, 62, 63, 64, 66, 69, 72, 73 et 76 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

(Signé) A. Belonogov

ANNEXE

Message adressé par le Président du Soviet suprême de l'URSS aux dirigeants de l'Argentine, de la Grèce, de l'Inde, du Mexique, de la République-Unie de Tanzanie et de la Suède à l'occasion du cinquième anniversaire de l'Initiative des Six en faveur de la paix et du désarmement

J'ai pris connaissance avec intérêt de votre appel et de la déclaration que vous avez adoptée à l'occasion du cinquième anniversaire de votre importante initiative.

Le caractère d'actualité de la décision prise par les dirigeants de six pays de quatre continents, dans une période caractérisée par l'aggravation des tensions et l'absence de dialogue entre l'URSS et les Etats-Unis, de faire tout leur possible pour empêcher que le monde ne se laisse entraîner vers une situation menaçant de détruire la civilisation apparaît aujourd'hui dans toute son évidence.

Le fait que, ces derniers temps, les relations internationales ont commencé à reprendre leur cours normal et que les premières mesures ont été prises en vue de l'instauration d'un monde dénucléarisé et non violent est également dû, cela est certain, au mérite de votre initiative. Vous pouvez continuer de compter sur notre soutien.

Mais il reste encore à la communauté internationale un long chemin à parcourir avant d'atteindre l'objectif que vous avez fixé en 1984, à savoir l'instauration d'un monde sûr et prospère.

Les priorités que vous avez définies dans votre déclaration correspondent également, dans l'ensemble, à notre approche. En ce qui concerne les problèmes concrets que vous avez évoqués, je souhaiterais déclarer ce qui suit :

PREMIEREMENT. Il faut rendre irréversible le processus de désarmement nucléaire qui s'est engagé avec la signature du Traité sur les missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée. L'étape suivante doit être marquée par l'achèvement des négociations entre l'URSS et les Etats-Unis sur la réduction de moitié de leurs armes stratégiques offensives, dans le respect du Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques. Les fondements de cette entreprise ont déjà été posés et les problèmes qui restent à régler ne nous semblent pas insurmontables, à condition que les deux parties déploient les efforts requis.

L'élimination des armes nucléaires tactiques constituent une tâche importante. Là aussi, il faut engager un dialogue et ouvrir des négociations qui, parallèlement aux mesures de réduction des armements classiques, aboutiraient à une restructuration des forces armées, tant à l'Ouest qu'à l'Est, sur des principes défensifs.

Nous sommes pleinement d'accord avec vous sur le fait qu'avant qu'on soit parvenu à l'élimination complète des armes nucléaires, il faudra s'entendre sur l'interdiction de leur utilisation, quelles que soient les circonstances. L'Union soviétique est prête à participer à un tel accord avec les autres États dotés d'armes nucléaires.

DEUXIEMEMENT. Il devient maintenant urgent de régler la question de la cessation des essais nucléaires. L'URSS est prête à le faire sur une base tant multilatérale que bilatérale. Comme moyen possible d'atteindre cet objectif, nous sommes en faveur d'une extension aux essais souterrains de l'effet du Traité de Moscou de 1963 interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau. Je voudrais également réaffirmer que nous sommes toujours prêts à décréter à tout moment, sur la base de la réciprocité avec les Etats-Unis d'Amérique, un moratoire sur tous les essais nucléaires.

TROISIEMEMENT. Il convient également d'examiner la question des mesures à prendre pour empêcher que les ogives nucléaires provenant des systèmes d'armes démantelés ne soient utilisées sur d'autres systèmes. Nous avons proposé aux Etats-Unis d'élaborer un accord visant à contrôler l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins d'armement. Il semblerait qu'on puisse, dans ce contexte, examiner également la question de la destruction des ogives nucléaires provenant du démantèlement des armements.

QUATRIEMEMENT. L'espace doit évidemment demeurer exempt de tout arme. Le dialogue américano-soviétique dans ce domaine est certes important, mais il faut également intensifier les efforts entrepris dans le cadre de la diplomatie multilatérale, à la Conférence du désarmement en premier lieu. Les propositions dans ce domaine sont connues. Je tiens à souligner que l'Union soviétique n'a pas implanté d'armes dans l'espace sur une base permanente et n'a pas l'intention de le faire la première.

CINQUIEMEMENT. L'adoption d'une convention sur l'interdiction générale des armes chimiques devrait marquer une étape importante vers l'instauration d'un monde plus sûr. L'Union soviétique s'efforcera dans toute la mesure du possible de faire en sorte que les négociations sur cette question aboutissent rapidement.

SIXIEMEMENT. En ce qui concerne les questions relatives à la vérification dans le domaine du désarmement, nos positions sont également identiques. Non seulement nous appuyons l'idée de la mise en place, sous l'égide de l'ONU, d'un système de vérification multilatérale, mais nous avons aussi lancé des initiatives concrètes à ce sujet.

En conclusion, je vous souhaite de nouveaux succès dans votre noble entreprise.
